

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage

12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

LOCATION EMLACEMENT CABANE A OEUFS - AVENANT

Vu la délibération du Conseil municipal n°90.045.17.061 du 24 novembre 2017, décidant l'achat de la parcelle de terrain A 624 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°90.045.18.02761 du 28 septembre 2018, validant l'implantation d'un distributeur d'œufs sur la parcelle de terrain A 624 ;

Considérant la convention signée entre la commune et le GAEC du Grand Champ de VAUTHIERMONT faisant démarrer la location de l'emplacement au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant la signature de l'acte d'achat notarié intervenue le 29 novembre 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide qu'il convient de modifier la date de démarrage de la location au 1^{er} décembre 2019 et de rembourser au GAEC du Grand Champ les loyers correspondants à la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2019,
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUN 2020

- Service Courrier -

Page 1 sur 1

Le Maire,

Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage
12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUN 2020

- Service Courrier -

EXPERIMENTATION POUR L'INSTALLATION D'UNE PARCELLE PILOTE DANS LE CADRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La forêt couvre 44 % du Territoire de Belfort, soit 26 615 ha. Les communes en possèdent 47 % ;
- La forêt remplit plusieurs fonctions : économique, environnementale, sociale, protection ;
- La forêt publique est reconnue pour sa capacité à produire du bois d'œuvre de qualité, du bois d'industrie et du bois énergie ;
- Pour de nombreux transformateurs, la forêt publique représente la principale source d'approvisionnement ;
- La recette issue des ventes de bois permet aux communes de financer des travaux en forêt, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle et de dégager de l'épargne disponible pour des travaux hors forêt ;
- Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sont quasiment unanimes pour dénoncer les signes du changement climatique et ses conséquences ;
- Météo-France a réalisé des simulations sur la Franche-Comté, les résultats montrent un réchauffement climatique pour les décennies à venir ;
- Les périodes de sécheresse estivales, c'est à dire deux semaines sans aucune pluie avec de fortes chaleurs, seront plus fréquentes ;
- L'impact de ces changements aura des conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers (stress hydrique plus fréquents, développement de parasites, modification des aires de répartition des essences forestières, etc.) ;

- Le Département du Territoire de Belfort, avec l'association des communes forestières du Territoire de Belfort et de l'ONF Nord Franche-Comté, lance une expérimentation sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci porte la volonté de renforcer, sur le long terme, la contribution des forêts publiques à l'approvisionnement de la filière de transformation régionale en bois d'œuvre de qualité, en bois d'industrie et en bois énergie. Il est proposé un soutien financier du Département et un accompagnement de l'association des communes forestières et de l'ONF permettant d'installer et de suivre un réseau départemental de parcelles d'avenir pour tester de nouvelles essences ou des provenances plus méridionales adaptées au changement climatique.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur l'engagement de la commune dans cette expérimentation en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt.

Vu l'article L.1111-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 avril 2018 ;

Vu l'adhésion, à jour de cotisation, de la commune de Fêche-l'Eglise à l'Association des communes forestières du Territoire de Belfort ;

Considérant la convention cadre tripartite signée entre le Département du Territoire de Belfort, l'association des communes forestières et l'ONF le 30/05/2018 sur l'expérimentation pour la mise en place d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale ;

Considérant l'aménagement forestier en vigueur de la commune ;

Considérant la réunion d'information du 17/10/2018 sur le lancement de l'expérimentation et la présentation de l'appel à manifestation d'intérêt ;

Considérant l'avis du technicien ONF sur le site pouvant être proposé pour une plantation pilote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de s'engager dans l'expérimentation pour l'installation d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale pour tester de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

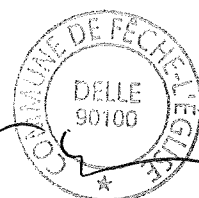
Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage
12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

CONTRAT DE BUCHERONNAGE 2020/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de bûcheronnage de la Sarl BRUN Florian à ALTENACH, aux tarifs de :

- 13,00 € HT le m³ pour l'abattage,
- 8,00 € HT le m³ pour le débardage des grumes,
- 30 € HT pour le façonnage des stères,
- 50 € HT/h pour le câblage (bûcheron et tracteur).

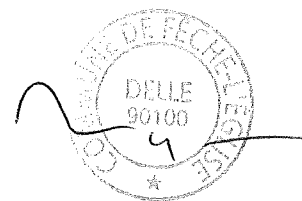
Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

Le Maire,
Thierry MARCJAN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage
12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS ALPST D'ETE 2020

En 2019 la commune avait participé au centre de loisirs d'été de l'association ALPST pour un montant de 0.57 € de l'heure par enfant de Fêche-l'Eglise plafonné à 2526.00 €, soit le montant versé en 2012.

Pour 2020, Monsieur le Maire propose une participation de 0.57 € de l'heure par enfant de Fêche-l'Eglise pour un séjour de 4 semaines du 6 au 31 juillet organisé par l'Accueil de Loisirs Périscolaire du Sud Territoire, plafonnée à 2526 €, soit le montant versé en 2012.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer la Convention relative au fonctionnement du Centre de Loisirs.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage

12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS EXTÉRIEURS A LA COMMUNE ANNÉE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est dorénavant coutumier de recevoir un titre facturant les frais de scolarisation des enfants de Fêche-l'Eglise scolarisés dans d'autres communes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau de synthèse récapitulant les frais de fonctionnement des écoles de Fêche-l'Eglise pour l'année 2018 - 2019 (pour 61 élèves), ainsi que le coût moyen de scolarisation d'un élève, qui s'élève à 931,93 €.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 4 élèves domiciliés hors commune et scolarisés à Fêche-l'Eglise sont concernés :

- BERNARD Oriane : commune de Thiancourt
- ROUVET Yohan : commune de Faverois
- CHANDELIER Sidonie : commune de Thiancourt
- ROUVET Yanaël : commune de Faverois

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les frais de fonctionnement des écoles de Fêche-l'Eglise pour l'année 2018-2019,
- accepte la refacturation aux 2 communes précitées des frais de scolarisation,
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020

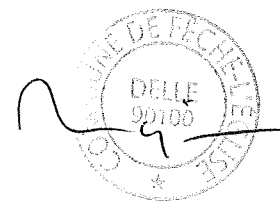
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

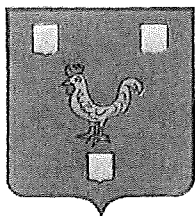
23 JUIN 2020

Le Maire,

Thierry MARCJAN



- Service Courrier -



**FRAIS DE FONCTIONNEMENT
ECOLES DE FÊCHE L'ÉGLISE
ANNÉE 2018-2019**

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT T.T.C.
EAU	945.22 €
EDF	2 043.45 €
CHAUFFAGE	7 127.40 €
FOURNITURES ENTRETIEN	617.22 €
FOURNITURES SCOLAIRES	2 098.89 €
ENTRETIEN BATIMENT	976.16 €
MAINTENANCE COPIEUR/INFORMATIQUE	769.43 €
TRANSPORTS (PISCINE...)	3 334.93 €
TELEPHONE + INTERNET	755.01 €
ENLEVEMENT OM	189.38 €
SEANCES NATATION	3 750.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	320.00 €
PERSONNEL + CHARGES	33 920.79 €
TOTAL DES DEPENSES 2018-2019 :	56 847.88 €

Nombre d'élèves scolarisés en 2018-2019 :

61

Coût moyen par élève :

931.93 €

4 élèves concernés :

- ROUVET Yanaël : commune de Faverois
- ROUVET Yohan : commune de Faverois

- BERNARD Oriane : commune de Thiancourt
- CHANDELIER Sidonie : commune de Thiancourt

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'ÉGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage
12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

AMENDES DE POLICE - REPARTITION 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que chaque année, le Conseil départemental dresse la liste des travaux neufs susceptibles d'être subventionnés au titre des amendes de police et les informe que certains travaux prévus pour l'année 2020 peuvent être subventionnés au titre de la circulation routière.

Les travaux prévus sont commandés par les exigences de la sécurité routière et correspondent à de la signalisation verticale de police ainsi qu'un miroir routier.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

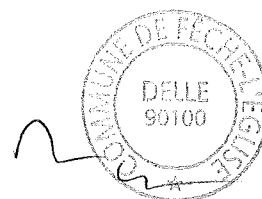
Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage
12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

MISE EN PLACE DE L'OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE

Selon un dispositif inscrit dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017, compte tenu du montant supérieur à 50 000 € des recettes annuelles facturées par la commune en 2017, elle doit proposer aux usagers une solution de paiement en ligne à compter du 1^{er} juillet 2020.

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) a développé une solution appelée PAYFiP qui permet à l'usager de régler ses factures à n'importe quel moment et de n'importe où, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

L'adhésion au service PAYFiP se fait au moyen d'un formulaire et d'une convention.

Après délibération, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer au service PAYFiP et autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

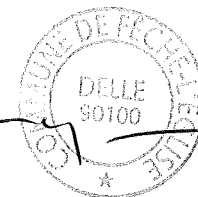
Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

Le Maire,
Thierry MARCJAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage
12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

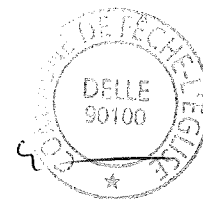
Secrétaire : ROPITAL Jean-François

REVISION DES LOYERS 2020

Les loyers des logements communaux sont contractuellement révisibles au 1^{er} juillet. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à 13 voix pour, 1 voix contre, de fixer la hausse des loyers des logements communaux à +0,92%, soit la variation annuelle de l'indice de référence des loyers.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

90045
Code INSEE

Fêche l'Eglise
Commune

N° 90.045.20.022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry MARCJAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 91 917.74 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15		
Nombre de membres présents :	14		
Nombre de suffrages exprimés :	14		
VOTES : Contre	0	Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 628.32 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 289.42 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	91 917.74 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	53 880.77 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-23 162.22 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 91 917.74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	91 917.74 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

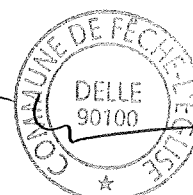
Certifié exécutoire par Thierry MARCJAN, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/06/2020 et de la publication le 08/06/2020.

A Fêche-l'Eglise, le 05/06/2020.

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUN 2020

- Service Courrier -



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage

12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANNOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

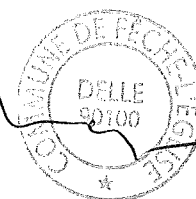
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire remet aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2019 du budget général et quitte la salle de réunion.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte de son absence et examinent le compte dont toutes les opérations sont reconnues régulières.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

Le Maire,
Thierry MARCJAN



PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FÊCHE L'EGLISE

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14
Date de la convocation		
29 mai 2020		

Date d'affichage
12 juin 2020

Objet de la délibération

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mil vingt

Et le 5 juin

A 18 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry MARCJAN, Maire.

Présents : BOUILLOT Gérard, CRESTO-ALEINA Brice, JEANOUTOT Marc, MARCJAN Thierry, ROPITAL Jean-François, PISANO Myriam, BOUILLOT Nathaël, CURTIL Nathalie, MANGUE Pascal, BIETRY Eva, BUCHAILLOT Hervé, BIANCHI Céline, DAVID Sandrine, CARRE-MICHELOT Lucie

Absents : ZAUGG Véronique,

Secrétaire : ROPITAL Jean-François

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et délibérations modificatives de l'exercice 2019 qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier, Florence VU, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Madame le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 8 juin 2020
Et publication ou notification
Le 8 juin 2020

PREFECTURE du
TERRITOIRE de BELFORT

23 JUIN 2020

- Service Courrier -

Le Maire,
Thierry MARCJAN

